



© Collection Centre d'archives de Québec - BANQ Québec, P1000.S4.D18.P4, Gariépy, Edgar

Sur les 2 000 Françaises au total qui poseront le pied au Québec, on a dénombré 850 jeunes filles pauvres. La plupart sont des «filles du Roy», des orphelines que le roi envoie en Nouvelle-France pour prendre possession du territoire.

Des familles se forment et s'établissent le long du fleuve Saint-Laurent. Bien que le climat soit rude, les taux de mortalité infantile sont plus faibles que ceux du royaume de France, si bien que les grandes familles deviennent la norme. Les longs hivers rigoureux limitent par ailleurs la propagation de maladies infectieuses. La croissance annuelle atteint ainsi un taux de 25/1 000, à comparer aux 3/1000 à la même période en France: entre 1681 et 1765, la population passe de 10 000 à 70 000 habitants, essentiellement du fait de l'accroissement naturel.

On estime qu'environ 10 000 immigrants français sont venus s'installer entre 1608

et 1760. C'est en 1763 que la France perd la Nouvelle-France au profit de l'Angleterre. La colonisation française s'arrête. Les immigrants sont désormais soit des protestants anglais, soit des catholiques irlandais. Or les deux communautés ne se mélangent pas avec les Français. Pour que ceux-ci ne soient pas submergés, le clergé francophone lance ce qui sera nommé la «guerre des berceaux»: bien que le territoire soit perdu pour la France catholique, l'Église se lance dans une politique de croissance démographique.

LES VOIES DU SEIGNEUR

Dès lors, les familles de plus de 10 enfants ne sont pas rares. Ainsi, les femmes nées entre 1850 et 1880 dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont en moyenne 7 enfants mariés et 38 petits-enfants. Les >

Jusqu'aux années 1950, les familles de plus de 10 enfants n'étaient pas rares au Québec. Cette forte fécondité, encouragée par le clergé catholique, a joué sur la diversité génétique des Québécois.

> registres indiquent même des valeurs extrêmes de 25 enfants mariés! Le curé de la paroisse veille au grain et passe régulièrement dans les maisons rappeler les femmes à leur devoir.

Une amie québécoise me racontait d'ailleurs que c'était encore le cas dans les années 1950. Sa mère a eu 6 enfants. Le dernier est venu au monde suite à un accouchement difficile, où elle a failli perdre la vie, si bien que le médecin lui a déconseillé une autre grossesse. C'était compter sans le curé local, venu la voir régulièrement pour la pousser à avoir encore un enfant en invoquant les voies du Seigneur. Le couple a refusé et a été excommunié, avec interdiction de venir

ascendantes ne suffisent pas. Il faut aussi savoir combien d'enfants a eu chaque individu au cours de sa vie, à quel âge, si ces enfants sont décédés avant de se marier et à quel âge, etc.

Pour obtenir ces informations, il est nécessaire de jumeler tous les actes d'état civil de façon à reconstruire un «fichier de population». Ce document livre la biographie démographique de chaque individu: son âge au décès, s'il s'est marié, à quel âge, avec qui, s'il a eu des enfants, à quel âge il les a eus, si ceux-ci se sont mariés. Grâce à ce fichier, on connaît les liens de parenté d'une personne avec le reste des individus. Ainsi, on peut savoir si ses parents étaient cousins, si son époux est un cousin, combien de petits-enfants ils ont eu... Ce document est une ressource précieuse pour comprendre comment une population humaine fonctionne. Bien que la démographie historique soit née en France, c'est au Québec qu'elle s'est automatisée et a pris une ampleur exceptionnelle. Voilà pourquoi les Islandais se sont inspirés du savoir-faire québécois pour créer leurs propres fichiers de population.

À LA RECHERCHE DE MALADIES RÉCESSIVES

Quelles périodes couvrent les fichiers de population du Québec? Un premier fichier recense de manière exhaustive tous les Québécois francophones du début de la colonisation au XVII^e siècle jusqu'à 1800, date à laquelle le Québec comptait environ 200 000 habitants. Un second inventorie les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Charlevoix de 1838 à 1971. Depuis, ce deuxième fichier a été étendu à d'autres régions du Québec et compile à ce jour 2,9 millions d'actes d'état civil.

La création du second fichier, au départ centré sur les régions de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, était motivée non seulement par des questions historiques, mais aussi par des questions médicales. Il faut préciser que, depuis plus de 50 ans, les médecins ont identifié un certain nombre de maladies génétiques exclusives à la région concernée. La plupart sont récessives: un individu n'est malade que s'il a reçu la mutation délétère, à la fois par son père et par sa mère (son ADN possède alors deux versions identiques du gène: on dit qu'il est homozygote pour la mutation). Or la fréquence d'apparition de ces maladies est élevée localement: elles concernent environ une naissance sur 1600. L'existence de porteurs de maladies récessives s'explique habituellement par la consanguinité proche. Pourquoi? Tout simplement parce qu'une personne ayant des parents apparentés proches peut recevoir la même mutation directement de leur ancêtre commun. Si les deux parents ne sont pas apparentés, il faut que chacun d'entre eux en soit porteur par hasard, ce qui est peu probable.

Résultat inattendu: les malades ne sont pas plus consanguins que les autres

à la messe! Dans les années 1960 et 1970, les Québécois francophones feront la «Révolution tranquille» en s'affranchissant des règles du clergé. Le pays connaîtra alors une transition démographique, les familles passant rapidement de 6 ou 7 enfants en moyenne à moins de 2.

UNE BIOGRAPHIE DE CHAQUE HABITANT

La mainmise de l'Église a eu un avantage: la constitution de registres de paroisse, au sein desquels naissances, mariages, décès ont été soigneusement consignés et conservés. Une mine d'or pour les démographes. Mais, avant qu'ils aient pu les utiliser pour mieux plonger dans l'histoire du pays, un travail laborieux a été nécessaire: il a fallu dépouiller et transcrire ces actes, et surtout les jumeler. Cela consiste à attribuer un numéro unique à chaque individu, un identifiant, et à le relier à tous les actes d'état civil où il apparaît. Les férus de généalogie connaissent bien cette étape.

Comment procéder? Le plus simple est de partir des actes de mariage. Sur chaque acte est inscrit le nom des deux époux, mais aussi de leurs deux parents respectifs. Ces informations permettent d'identifier les parents des individus et de remonter, génération après génération, à leurs ancêtres. Mais, pour faire de la démographie historique, les généalogies